

République française

Département du Tarn

COMMUNE DE BUSQUE

Séance du 26 mars 2024

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bertrand BOUYSSIE

Présents : 9

Présents : Bertrand BOUYSSIE, Cédric MILHAUD, Stéphane BOUSQUET, Patrice AUSSAGUES, Pierre-Eric DEHAYE, Marielle MONICH, Denis SABO, Bruno SENRA, André VAISSIERE

Votants: 13

Pour: 13

Représentés: Emilie CARCENAC par Marielle MONICH, Alexis BONLEUX par André VAISSIERE, Jean-Claude DEVAL par Stéphane BOUSQUET, Michel GAYRAUD par Pierre-Eric DEHAYE

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Laurent NUNES

Secrétaire de séance: Marielle MONICH

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 - BUSQUE - DE_2024_004

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand BOUYSSIE, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

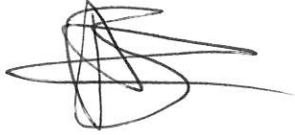
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à BUSQUE, les jour, mois et an que dessus.



La secrétaire

Marielle MONICH



Le Maire

Bertrand BOUYSSIE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 28 / 03 / 2024
et publié ou notifié
le 28 / 03 / 2024